

gestion  
 location  
 achat - vente  
 copropriété

M/ME REVELLAT EVELYNE  
 129 BOULEVARD PASTEUR  
 94360 BRY SUR MARNE

**Votre immeuble**

VILLA BRIARDE  
 N° S2 33/0506

**Votre référence client**

33/04346.J MG

Evry, le 22 mars 2013

**REVENUS FONCIERS 2012 pour information**

Madame,

Si vous ne pouvez - ou ne souhaitez pas - bénéficier du régime du micro foncier, vous trouverez ci-après selon les éléments en notre possession, le détail des lignes à compléter dans votre déclaration 2044 ou 2044 spéciale.

<b>210 Recettes</b>		
211 Loyers bruts encaissés	507	211
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires		212
213 Subventions ANAH-indemnités d'assurance-recettes diverses		213
214 Valeur locative des propriétés dont vous vous réservez la jouissance		214
<b>215 Total des recettes: lignes 211 à 214</b>	<b>507</b>	<b>215</b>
<b>220 Frais et charges</b>		<b>220</b>
221 Frais d'administration et de gestion	307	221
222 Autres frais de gestion (20 euros par local)	20	222
223 Primes d'assurances (à compléter éventuellement)		223
224 Dépenses travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien(voir 400)		224
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire		225
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement		226
227 Taxes foncières, taxes annexes, CRL payée en 2012 (à compléter)		227
228 Déductions spécifiques % de la ligne 215 (à compléter éventuellement)		228
229 Déduction pratiquée en 2012 au titre de l'amortissement à compléter		229
230 Provisions pour charges de copropriété (à compléter éventuellement)		230
231 Régularisation des provisions pour charges déduites en 2011	164	231
<b>240 Total des frais et charges: lignes 221 à 230 - ligne 231</b>	<b>163</b>	<b>240</b>
<b>250 Intérêts d'emprunt (remplir également la ligne 410) à compléter</b>		<b>250</b>
<b>260 Revenus fonciers taxables</b>		<b>260</b>
261 Ligne 215 - (ligne 240 + ligne 250)	344	261
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		262
<b>263 Bénéfice (+) ou déficit (-): ligne 261 + ligne 262</b>	<b>344</b>	<b>263</b>
<b>Si nécessaire, ajoutez les éléments dont nous n'avons pas connaissance.</b>		

Nous vous invitons à compléter ou rectifier le cas échéant les éléments ci-dessus. Si vous disposez d'autres revenus locatifs, vous devez totaliser les revenus ou déficits pour tous vos immeubles et reporter le total à la rubrique correspondante.  
 Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Comptab.Gérance 03 20 12 16 19  
 comptagerance.paris@sergic.com

Dans tous les cas, veuillez vous reporter à la circulaire et au livret fiscal joints.

gestion  
 location  
 achat - vente  
 copropriété

M/ME REVELLAT EVELYNE  
 129 BOULEVARD PASTEUR  
 94360 BRY SUR MARNE

**Votre immeuble**

VILLA BRIARDE  
 N° S2 33/0506

**Votre référence client**

33/04343.E MG

Evry, le 22 mars 2013

**REVENUS FONCIERS 2012 pour information**

Madame,

Si vous ne pouvez - ou ne souhaitez pas - bénéficier du régime du micro foncier, vous trouverez ci-après selon les éléments en notre possession, le détail des lignes à compléter dans votre déclaration 2044 ou 2044 spéciale.

<b>210 Recettes</b>		
211 Loyers bruts encaissés	5.153	211
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires		212
213 Subventions ANAH-indemnités d'assurance-recettes diverses		213
214 Valeur locative des propriétés dont vous vous réservez la jouissance		214
<b>215 Total des recettes: lignes 211 à 214</b>	<b>5.153</b>	<b>215</b>
<b>220 Frais et charges</b>		<b>220</b>
221 Frais d'administration et de gestion	1.089	221
222 Autres frais de gestion (20 euros par local)	20	222
223 Primes d'assurances (à compléter éventuellement)		223
224 Dépenses travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien(voir 400)		224
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire		225
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement		226
227 Taxes foncières, taxes annexes, CRL payée en 2012 (à compléter)	711	227
228 Déductions spécifiques % de la ligne 215 (à compléter éventuellement)		228
229 Déduction pratiquée en 2012 au titre de l'amortissement à compléter		229
230 Provisions pour charges de copropriété (à compléter éventuellement)	1.198	230
231 Régularisation des provisions pour charges déduites en 2011	605	231
<b>240 Total des frais et charges: lignes 221 à 230 - ligne 231</b>	<b>2.413</b>	<b>240</b>
<b>250 Intérêts d'emprunt (remplir également la ligne 410) à compléter</b>		<b>250</b>
<b>260 Revenus fonciers taxables</b>		<b>260</b>
261 Ligne 215 - (ligne 240 + ligne 250)	2.740	261
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		262
<b>263 Bénéfice (+) ou déficit (-): ligne 261 + ligne 262</b>	<b>2.740</b>	<b>263</b>
<b>Si nécessaire, ajoutez les éléments dont nous n'avons pas connaissance.</b>		

Nous vous invitons à compléter ou rectifier le cas échéant les éléments ci-dessus. Si vous disposez d'autres revenus locatifs, vous devez totaliser les revenus ou déficits pour tous vos immeubles et reporter le total à la rubrique correspondante.  
 Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Comptab.Gérance 03 20 12 16 19  
 comptagerance.paris@sergic.com

Dans tous les cas, veuillez vous reporter à la circulaire et au livret fiscal joints.